Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 004-210402442-20260720-DCM_04_260427-DE

MAIRIE
DE
VOLONNE
04290

Afférents au C. Municipal : 19
En exercice : 19
PRÉSENTS : 14
Qui ont pris part à la DCM : 19
Date de la convocation :
Le 15 juin 2026

dcm - N° 04 / 260720

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
(Séance du 20 juillet 2026)

L'an deux mille vingt-six et le 20 juillet, à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

PRÉSENTS (14) : Sandrine COSSERAT, Michel BLASZCZYK, Renée VIARD-SIRI, Dominique SEGRE, Michel DELLA SAVIA, Nathalie BOURRIEL, Patrick DE TAXIX DU POET, Maud AMIGON, Joseph ROUX, Sara BENKIRANE, Julien TAMINI, Romane BONNELLE, Bruno MAGNE, Gilbert JAUME.

ABSENTS (05) : Yves BERTRAND (procuration à Dominique SEGRE), Odile BONIKOWSKI (procuration à Renée VIARD SIRI), Sébastien RICHERT (procuration à Sandrine COSSERAT), Claude FARGETON (procuration à Michel BLASZCZYK), Géraldine AMELIN LENEDIC (procuration à Bruno MAGNE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel BLASZCZYK.

- **OBJET :** Réalisation d'un contrat de prêt Transformation Ecologique de 300000 € sur 30 ans auprès de la Banque des Territoires pour le financement des travaux de rénovation énergétique de l'école de Volonne

Madame le Maire expose :

Le plan de financement de l'opération « Rénovation Exemplaire de l'Ecole de Volonne » prévoyait le recours à emprunt long terme. Il est précisé qu'au BP 2026 une somme de 600 k€ a été inscrite en recettes prévisionnelles. Compte tenu des marchés de travaux, de la maitrise d'œuvre et des différentes études, des interventions diverses, le plan de financement définitif confirme le besoin de souscrire à un emprunt de 600 k€. La Banque des Territoires a fait plusieurs propositions que les membres du conseil municipal ont été amenés à examiner.

Ouï l'exposé sur l'opération susvisée,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants (19 voix POUR) DECIDE :**

- **Pour le financement de cette opération, Madame le Maire est invitée à réaliser auprès de la Banque des Territoires, un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :**

Ligne du Prêt : Prêt Long Terme – Transformation Ecologique
Montant : 300 000 euros
Durée de la phase de préfinancement : RAS - NEANT
Durée d'amortissement : 30 ans
Dont différé d'amortissement : RAS
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + marge fixe de 0.50%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A
Amortissement : amortissement déduit
Révisabilité : option DR (double révisabilité)
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt soit 180 €

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 004-210402442-20260720-DCM_04_260427-DE

- **A cet effet, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Sandrine COSSERAT

MAIRIE DE VOLONNE 04 (Alpes de Hte Provence)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité